

Charte des Réunions Interdisciplinaires Uni(e-s)verselles

L'association Uni(e-s)verselles a pour objectif de promouvoir le soin et l'accompagnement vers la résilience des femmes victimes de violences. Les réunions interdisciplinaires (RID) sont un outil, mis en place à dessein.

1/ Objectifs des RID :

- Être une ressource destinée aux professionnels ; visant par une analyse interdisciplinaire des situations à mieux orienter et prendre en charge chaque situation individuelle et ainsi permettre aux patientes un accès optimisé au soin et aux professionnel.le.s de mettre en place les conduites à tenir sécurisées pour e.ux.les (signalement, certificats, IP, démarches juridiques ou institutionnelles, adressage...)
- Être un outil de réflexion, de formation, de sensibilisation et accompagnement des professionnel.le.s
- Être un moyen de coordonner, mettre en lien et faire collaborer des professionnel.le.s d'univers différents du territoire œuvrant dans la prise en charge des FVV (soin, social, juridique, institutionnels...) en faisant reconnaître les grilles de lecture spécifiques à chaque cadre professionnel.

2/ Objet de la charte :

L'objectif de cette charte est d'établir les bonnes pratiques en matière de déontologie et d'éthique à respecter par tous les professionnel.le.s participant aux RID, et de développer la pertinence du contenu des échanges

3/ Valeurs principes éthiques des RID :

a) Socle

- Agir en synergie dans l'écoute bienveillante et le respect de chacun
- Reconnaître la valeur professionnelle des membres du réseau dans une confiance réciproque

b) Valeurs et principes éthiques de fonctionnement des RID

Anonymat : L'anonymat est une base primordiale des temps d'échanges et une exigence déontologique incontournable. L.e.a professionnel.le, venant présenter une situation qui le préoccupe, doit être attentif à supprimer de sa présentation tous les éléments permettant d'identifier une personne et non nécessaires à la compréhension du récit : nom, prénom des adultes et des enfants, commune d'habitation, établissement d'accueil, caractéristiques personnelles...

Confidentialité et secret professionnel : tous les membres du groupe qui participent au temps d'échanges s'engagent à garder la confidentialité de la totalité des échanges.

Bienveillance et Non jugement : les professionnels interviendront dans la bienveillance et dans l'absence de jugement de la situation et des autres professionnels.

Interdisciplinarité : Le principe d'interdisciplinarité prévaut, le travail commun se fait dans le respect des compétences et expériences spécifiques de chacun, une reconnaissance de leur légitimité.

4/ Devoir d'information au patient

La loi impose que l'on ait cherché le consentement du ou de la patient.e.

- En cas de refus : les professionnel.le.s chercheront un autre angle d'approche
- Modalités d'information au patient : par l.e.a professionnel.le présentant la situation
- L.e.a professionnel.le qui présente une situation doit veiller au recueil des souhaits de la personne concernée et de son information. L'autonomie de la personne s'exprime par son consentement. Le consentement est tributaire de la qualité de l'information reçue (loyale et adaptée aux capacités cognitives et psychiques de la personne).

5/A qui s'adresse la charte

Professionnel.les qui animent les réunions : ces RID sont animés par au moins deux membres de l'association.

Professionnel.les qui présentent une situation : Tout.e professionnel.le des secteurs sanitaires, sociaux, juridiques, institutionnels et médicosociaux (en structure et libéraux) du territoire du Sud Isère (calqué sur le territoire du RPAI), peut venir présenter une situation qui le préoccupe, en lien avec une situation de violences. Hors cadre personnel ou conflit d'intérêt ou de loyauté. Il s'agit de professionnel.le.s signataires de la charte. Les professionnel.le.s présent.e.s auront signé la charte avant de participer à une RID.

Professionnel.le.s qui viennent participer à ces temps : ouvert à tout professionnel (soignant, travailleur social, psychologue, juriste...) du territoire du sud Isère , hors cadre personnel.

La pluridisciplinarité (médical, social, psycho-social et judiciaire) est assurée par la présence de professionnel.le.s de chaque corps de métier. Il s'agit de professionnel.le.s signataires de la charte

5/ Informations partagées

Le partage d'information doit suivre les objectifs suivants :

- Recherche de qualité & concision
- Faciliter l'accès aux services et aux professionnel.le.s appropriés ;
- Chercher à favoriser une approche globale au-delà des besoins des professionnel.le.s.

Chaque professionnel.le s'engage individuellement :

- A mesurer au plus juste de quelle(s) information(s) les autres professionnel.le.s ont besoin pour faire leur travail au bénéfice de la personne concernée ;
- A repérer avec quels professionnel.le.s (profession, fonction, missions) il ou elle partage les informations pour évaluer la façon dont elles peuvent être reçues et entendues ;
- A présenter les informations de manière à ce qu'elles soient utilisées pour, et non pas au détriment de la personne.

Les professionnel.le.s présent.es à la RID ont une responsabilité partagée : il est de la responsabilité de chacun.e d'alerter en cas de divulgation d'informations non pertinentes

6/ Déroulement de la RID

Modalités d'organisation des RID :

- 1 fois/mois, en visio ou présentiel, lieu déterminé à chaque RID.
- Chaque RID dure 1h30, un ou 2 dossiers sont présentés par l.e.a professionnel.le qui soumet ou par un membre de l'association missionné par lui. Un retour par les professionnel.le.s peut être fait à distance dans le temps si possible

L'inscription à ces rencontres se fait par mail au moyen d'une fiche de soumission, certains dossiers ne seront pas présentés mais traités par les professionnels de l'association.

Modalités de présentation de la situation

L'objectif est de centrer le contenu de l'étude de situation autour de la personne et la placer au centre de la démarche : nécessité de respecter sa demande et ses choix et de tenir compte de ses potentialités (et limites) tant physiques que psychologiques.

Signature de la charte de la RID

Nom :

Prénom :

Qualité/ profession :

Je m'engage à respecter la charte de la RID

validée le

Signature